

Annexe

**TARIFS DES TAXES DE RACCORDEMENT ET D'UTILISATION
RELATIVES AUX EAUX A EVACUER (hors TVA)**

I Taxe de raccordement

Taxe de base	Fr. 1'000.--
+ par ménage (ou entreprise)	Fr. 200.--

II Taxe annuelle d'utilisation (selon la consommation d'eau potable)

Taxe de base	:	Fr. 65.--
Consommation (selon relevé des compteurs)	:	Fr. 0.40/m3 (selon relevé des compteurs)

Commune de Miège

Le Président :
Dany Antille

Le secrétaire :
Olivier Clavien

Adopté en séance de Conseil du 8 novembre 2010